

Tous les officiers et leurs substituts s'assembleront le dimanche qui précèdera celui de la solennité de St-Joseph. Après avoir imploré les lumières du Saint-Esprit, chacun écrira sur un billet et déposera sur la table du Secrétaire les noms des trois congréganistes qu'il jugera devant Dieu les plus propres à remplir dignement la charge de Préfet. Les billets seront ensuite pliés et placés dans une enveloppe qui sera scellée pour n'être ouverte que le jour même de l'élection.

4. Ceux qui ne savent pas écrire n'apporteront pas au conseil de billets tout faits, mais ils dicteront au Secrétaire les noms des trois confrères qui fixeront leur choix.

5. Le jour de l'élection, le Directeur, le Préfet et les Assistants feront le dépouillement des billets et le Secrétaire écrira les suffrages. Les trois confrères qui en auront le plus grand nombre seront les trois premiers officiers. En cas d'égalité de voix, le Directeur décidera par la sienne.

6. Ce premier choix étant fait, le corps entier des congréganistes fera le second en cette manière : les noms des trois officiers seront écrits et posés au-dessus de trois cases, dans l'une desquelles chacun mettra une fève pour désigner celui qu'il appelle à la charge de Préfet. Le Directeur et le Préfet sortant de charge surveilleront cette opération et comp-